

Annexe Exemple de contrat de sous-traitance formation (voir FICHES 15-3 et 16-3)

Entre les soussignés :

1. [nom de l'organisme de formation donneur d'ordre],
 [adresse], SIRET
 organisme de formation enregistré sous le numéro auprès du Préfet de la région d'Île-de-France,
 ci-après « le donneur d'ordre »

Et

2. [nom de l'organisme de formation donneur d'ordre],
 [adresse], SIRET
 organisme de formation enregistré sous le numéro auprès du Préfet de la région d'Île-de-France,
 ci-après « le sous-traitant »

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} : NATURE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu dans le cadre d'une prestation de formation ponctuelle réalisée par le sous-traitant au bénéfice du donneur d'ordre.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

La formation, objet du contrat, est la suivante :

Date(s) :

Heures :

ARTICLE 3 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est strictement limité à la prestation de formation visée à l'article 2.

Il cesse de plein droit à son terme.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT

Le sous-traitant s'engage à : (exemples de clauses)

- Communiquer au donneur d'ordre une copie de son extrait K-bis / de son immatriculation avant le début de la formation ;
- Animer la formation dans le respect des objectifs fixés par le donneur d'ordre ;
- Animer personnellement la formation, sauf en cas de situation exceptionnelle, et uniquement après accord du donneur d'ordre ;
- Communiquer au donneur d'ordre ses besoins en matériel (projecteur, tableau, photocopies de supports...) au moins jours avant le début de la formation ;
- Assurer l'évaluation des stagiaires à l'issue de l'action de formation ;
- Participer, en tant que de besoin, aux réunions de préparation / aux jurys d'examen / aux remises de diplôme... ;
- Conserver l'ensemble des documents justificatifs de la réalisation de l'action (feuilles de présence...).

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Le donneur d'ordre s'engage à : (exemples de clauses)

- Confier au sous-traitant la formation prévue à l'article 2 ;
- Prendre en charge la gestion administrative et logistique de la formation ;
- S'assurer que le sous-traitant dispose d'une copie des feuilles de présence signées par les stagiaires ;
- Transmettre au sous-traitant une copie des questionnaires de satisfaction remplis par les stagiaires à l'issue de la formation
- Prévenir le sous-traitant au moins jours à l'avance en cas d'annulation ou de report de la formation ;

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Le sous-traitant percevra une rémunération de euros HT par journée / par session / par stagiaire.

Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes :

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS DIVERSES (EXEMPLES)

Le présent contrat ne crée entre les parties aucun lien de subordination, le sous-traitant demeurant libre et responsable du contenu de la formation.

Le sous-traitant déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) auprès de la compagnie
 Le sous-traitant dispose d'une propriété intellectuelle et/ou artistique sur le contenu de sa formation. Le donneur d'ordre s'engage à ne pas reproduire ni diffuser ce contenu sans l'accord du sous-traitant.

Fait à....., le

Le donneur d'ordre [Nom, prénom, qualité]

Le sous-traitant [Nom, prénom, qualité]

.....
 Signature, cachet

.....
 Signature, cachet

Source : Dreets Ile de France.